St André Coule d'Ole	CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2019
Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, BRETIN Véronique, GUERY Francis, SOULARD Catherine, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BARDIN Catherine, VINET Laurent, FONTENY Natacha, GILBERT Mélina, DAHERON Wilfried, ROCHEREAU Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony
Absents excusés	Michel BRETAUD avec pouvoir à Francis GUERY, Laure BELZ avec pouvoir à Anthony CARTEAU
Secrétaire de séance	Richard COLONNIER
Date de convocation	4 juin 2019
Compte-rendu de séance	du 3 juin 2019 approuvé à l'unanimité

Restaurant scolaire

47-2019 - Attribution du marché de prestation de restauration collective : Dans le prolongement de la délibération n° 19/2019 du 4 mars 2019 autorisant le lancement de ce marché sous forme de procédure adaptée en référence à l'article 28 du décret n° 2016-360, celui-ci a été publié sur le profil acheteur www.marchés-securises.fr du 25 mars 2019 au 29 avril 2019 et a fait l'objet d'une annonce parue dans le BOAMP et dans le journal Ouest France.

La date de remise des offres a été fixée au 29 avril 2019 à 13 Heures et 7 offres ont été déposées.

Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants (valeur économique : 40% ; valeur technique : 35%, qualité et prise en compte environnementale : 15% et participation aux animations : 10%).

Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres réalisée par le bureau Pro'Conseil et propose d'attribuer le marché à l'entreprise API RESTAURATION – 85000 LA ROCHE SUR YON, mieux-disant, dont les prix unitaire HT seraient les suivants :

Repas école maternelle	Repas école élémentaire	Repas adulte
2.44 €	2.58 €	3.09 €

Soit une estimation globale du montant du marché de 299 301.40 € HT correspondant à la durée totale du marché prévue du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2023.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise API RESTAURATION – 85 000 LA ROCHE SUR YON, aux prix unitaires indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces du marché

48-2019 - <u>Tarification des repas</u> : Au vu du prévisionnel de dépenses et de recettes présenté et des propositions de tarification pour l'année scolaire 2019/2020 :

Propositions	Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Répercussion financière sur l'année pour un régulier	Déficit prévisionnel pour la collectivité
1) Tarification actuelle	3.75 €	4.10 €		9 463 €
2) + 5 centimes	3.80 €	4.15 €	+ 6.90 €	7 991 €
3) + 10 centimes	3.85 €	4.20 €	+ 13.80 €	6 518 €
4) + 17 centimes	3.92 €	4.27 €	+ 23.46 €	4 419 €
5) + 32 centimes	4.07 €	4.42 €	+ 44.16 €	

Le Conseil municipal :

- par un vote donnant le résultat suivant : 19 votants 19 exprimés dont 1 pour une augmentation de 5 centimes, 17 pour une augmentation de 10 cts et 1 pour une augmentation de 17 cts, fixe les prix des repas pour un régulier à 3.85 € et un occasionnel à 4.20 €
- à l'unanimité, fixe le forfait PAI (Plan d'Accueil Individualisé) à 1.30 €.
- par un vote donnant le résultat suivants : 19 votants 19 exprimés dont 9 pour 4.80 € et 10 pour 4.90 €, fixe le prix du repas adulte à 4.90 €.

Ainsi les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 s'établissent comme suit :

Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Forfait PAI	Prix du repas adulte
3.85 €	4.20 €	1.30 €	4.90 €

49-2019 : <u>Création des postes et modification du tableau des effectifs</u> : Avec la reprise du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2019 le conseil :

- décide de créer 5 postes d'adjoints techniques territoriaux dont 3 postes à raison de 6h/semaine sur les périodes scolaires et donc annualisées à 4h70/semaine, 1 poste à raison de 11h/ semaine sur les périodes scolaires et donc annualisées à 8h63/semaine et 1 poste à raison de 12h/semaine sur les périodes scolaires et donc annualisées à 9h41/semaine.
- modifie le tableau des effectifs au 1er septembre 2019 de la façon suivante :

Grades	Au 1er janvier 2019	Au 1er septembre 2019
Attaché territorial	1 (TC)	1 (TC)
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1 (TC) 1 (TNC : 22H/semaine)	1 (TC) 1 (TNC : 22H/semaine)
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	2 (TC)	2 (TC)
Adjoint Technique Territorial	1 (TNC: 17H30/semaine) 1 (TNC: 8H/semaine) 1 (TNC: 6H/semaine)	1 (TNC: 17H30/semaine) 1 (TNC: 8H/semaine) 1 (TNC: 6H/semaine) 3 (TNC: 4H70/semaine) 1 (TNC: 8H63/semaine) 1 (TNC: 9H41/semaine)

Questions diverses:

<u>Dossier d'inscription</u>: Il a été rajouté une mention sur l'utilisation des données dans le cadre du RGPD et un article sur l'utilisation du droit à l'image.

Retour rencontre OGEC/Ecole:

- Validation de la pause du midi à partir de septembre de 12H à 13H30
- «L'école nous transmettra la liste des absents chaque jour avant 9h30
- Les fiches d'inscription au restaurant scolaire seront distribuées dans les cartables
- Le lavage des mains se fera à l'école ; avant le départ au restaurant scolaire
- Validation du temps de prise en charge de la pause méridienne à 1H20

Pour organiser le service à la rentrée, une rencontre avec le personnel du service de restauration et la commission vie scolaire est fixée au mardi 2 juillet 2019 à 18 heures.

Intervention de Laurent VINET pour l'organisation de la finale départementale de la piste routière en juin 2020 à St-André (besoin de la salle omnisports avec les tapis et parcours dans la vallée verte). Le Conseil émet un avis favorable

La séance est levée à : 21 H30

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 12 juin 2019
Le Maire : J.DALLET
Richard COLONNIER